

Elus en exercice	16
Quorum	9
Présents	14
Procurations	2
Votants	16

**MAIRIE DE BREVAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2025**

Convocation du 24 octobre 2025

**PRESIDENCE :** Thierry NAVELLO

**PRESENTS :** Julie FLAMAND, René LANNOU, Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, Annie ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Hélène CHAUFTON, Jean-Yves SEILLE, Jacky LECLERC, Christian FOUCault, Myriam DAVI, Mylène MOREAU, Julien MOREAU

**ABSENTS EXCUSES :** Sébastien MOLINIER (Procuration donnée à Hélène CHAUFTON), Christine TOURNAY (Procuration donnée à Annie ZACCHERINI)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Maryse MAUGUIN

**COMMUNE**

Le compte rendu de la dernière réunion datant du 3 octobre est adopté à l'unanimité

**DECISIONS DU MAIRE**

**2025-10-058 MAPA Mission de maîtrise d'œuvre réfection du clocher de l'église**

**Le Maire de Bréval,**

**VU** les dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**VU** le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019 et notamment son article R2123-1 ;

**VU** la délibération n°2020-32 du Conseil Municipal de la Commune de Bréval du 27 mai 2020 chargeant Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget

**VU** la proposition d'honoraires communiquée par Monsieur Claude JEFFROY, architecte du patrimoine correspondant à une mission complète de maîtrise d'œuvre pour la réfection du clocher de l'église de Bréval

**VU** les crédits disponibles

**DECIDE**

**Article 1 :** De signer la proposition d'honoraires de Monsieur Claude JEFFROY correspondant à une mission complète de maîtrise d'œuvre pour la réfection du clocher de l'église de Bréval, comprenant une phase d'étude puis une phase de maîtrise d'œuvre des travaux réalisés pour un montant de 32 000 € HT, soit 38 400 € TTC

**Article 2 :** Les dépenses seront imputées à l'article 2031

**Article 3 :** Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 et L2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un Compte-rendu lors du prochain Conseil Municipal

## 2025-11-61 MAPA Contrat de vérification dispositifs incendies des bâtiments communaux

**Le Maire de Bréval,**

**VU** les dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**VU** le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019 et notamment son article R2123-1 ;

**VU** la délibération n°2020-32 du Conseil Municipal de la Commune de Bréval du 27 mai 2020 chargeant Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget

**VU** la proposition de la société SCUTUM INCENDIE pour effectuer la vérification des extincteurs, des alarmes incendies et des systèmes de désenfumage des salles municipales

**VU** les crédits disponibles

### DECIDE

**Article 1** : De valider la proposition de SCUTUM INCENDIE prévoyant une visite annuelle afin de procéder à la vérification des extincteurs, des alarmes incendies et des systèmes de désenfumage des salles municipales. Le coût annuel est de 1530,71 € TTC, révisable, hors remplacement de matériels.

Le contrat est signé pour une durée de 3 ans ferme à compter du 01/01/2025

**Article 2** : Les dépenses seront imputées à l'article 2031

**Article 3** : Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 et L2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un Compte-rendu lors du prochain Conseil Municipal

## DELIBERATIONS

### 2025-11-059 Modifications des tarifs communaux 2026

M. le Maire rappelle que par délibération n° 2025-10-052 du 3 octobre 2025, le conseil municipal a fixé les tarifs communaux pour l'année 2026.

Cependant, plusieurs erreurs matérielles sont intervenues et M. le Maire propose donc de les corriger ce jour.

En effet, le montant des cautions pour les locations des salles municipales indiquées dans la délibération citée ci-avant ne sont pas conformes aux modifications des règlements de ces mêmes salles votées en séance du conseil municipal le 7 février 2025, délibération n°2025-02-008.

D'autre part une erreur de plume a été faite concernant le tarif « Droit de place journée » qui est indiqué à 1,85 € au lieu de 2,85 €.

En conséquence, M. le Maire propose de voter la modification des tarifs suivants :

- Concernant la salle des fêtes, la caution pour la location est fixée à 2 000 €, quel que soit le locataire. Une caution pour ménage non fait est fixée à 400 €.
- Concernant la salle polyvalente, la caution pour la location est fixée à 1 000 €, quel que soit le locataire. Une caution pour ménage non fait est fixée à 150 €.
- Le tarif « Droit de place journée » est fixé à 2,85 € le mètre linéaire

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,  
**APPROUVE** la modification des tarifs communaux tels que proposés ci-avant

**2025-11-060 Dénomination de voie, OAP secteur 3 rue Patton**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur sur la commune prévoit dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), secteur 3, la création de 6 à 8 logements, ainsi que la création d'une nouvelle voie partant de la rue du Général Patton pour desservir les nouvelles habitations.

M. le Maire explique qu'un projet d'aménagement est actuellement à l'étude.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'exposé de M. le Maire,

Considérant d'une part, la nécessité d'attribuer un nom aux voies communales au plus tôt, et d'autre part qu'il s'agit d'une compétence du Conseil Municipal, M. le Maire propose de dénommer la voie nouvelle desservant l'OAP secteur 3 « Rue de la Libération ».

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,  
**ADOpte** la dénomination de « Rue de la Libération »  
**Charge** M. le Maire de communiquer cette information aux différents services intéressés.

**GESTION / FINANCES**

- Liquidités au 07 novembre 2025 : 735 251 €
- Compte tenu

**URBANISME**

RAS

**BATIMENTS MATERIEL**

- Rénovation énergétique des logements rue de la Sergenterie : le chantier avance bien. Les délais sont respectés. La mise en service des pompes à chaleur devrait intervenir mi-novembre, dans l'intervalle, des radiateurs électriques ont été distribués aux locataires. A l'occasion de la neutralisation de la cuve à fioul, 3 000 L ont été récupérés qui serviront à d'autres bâtiments communaux.
- Un locataire souhaite refaire sa salle de bain. La mairie prendra en charge les matériaux, le locataire s'occupera des travaux
- Salle des fêtes : des devis pour la reprise de la couverture pour empêcher de nouveaux dégâts des eaux (entre 7 000 € et 9 000 €)
- Eglise : un conservateur du patrimoine est venu faire une visite sur place dans le cadre de notre demande de labellisation de l'église en compagnie de plusieurs membres du conseil municipal. La labellisation sera délibérée par la commission permanente du conseil régional en janvier. La labellisation permettra entre autres de solliciter une subvention de la Région pour les travaux de réfection du clocher de l'église, travaux évalués à 400 000 € HT. Actuellement, nous avons reçu les notifications du Département et de l'état qui subventionneront ces travaux à hauteur respectives de 85 000 € et 78 000 €.

**VOIRIE**

- Carrefour Dhal/Hamel : les travaux d'aménagement sont en suspens, nous attendons que des travaux de raccordement d'eau chez un particulier soit fait avant d'entamer les travaux
- Hameau de Thiron : balayage jeudi 13 plus reprise des affaissements et trous le long des tranchées
- Formation nacelle des agents techniques en novembre. L'ensemble des illuminations sera posé par les agents municipaux

- Triennal voirie : après avoir été suspendu en 2024, 2025, nous venons d'apprendre qu'il sera également suspendu en 2026. Le programme d'enfouissement de réseau prévu rue René Dhal, conditionné à cette subvention, ne sera donc pas mis en œuvre l'année prochaine.

## **ENVIRONNEMENT**

➤ Budget participatif : nous avons reçu la notification pour la subvention (potentiellement 9000€) Nous avons rencontré MG jardins pour affiner les devis  
La commission s'est réunie le 15/10 pour l'utilisation de ce budget / Vous avez été destinataires du CR Plate-bande de la route de Boissy va être entièrement refaite  
20 arbres vont être replantés, dans le bois.

- Dépôt des pots de peinture, informatique... samedi 29/11 aux ateliers de 9h à 12h
- Dépôt de déchets vert de la CCPIF à Neauphlette est resté fermé plusieurs jours suite à des difficultés d'évacuation des déchets. Le dépôt est de nouveau ouvert à compter du samedi 08/11

## **FETES ET ANIMATIONS**

➤ 11 novembre : 11h30 à la mairie avec la participation de la 79th en costume  
➤ 2/12 : défilé des lumières 17h30 salle polyvalente  
Besoin de monde pour encadrer le défilé avec lampes et gilets jaunes  
Uniquement des enfants de Bréval (trop de monde l'an dernier, pas gérable)  
➤ 13/12 : noël des enfants : spectacle et ateliers

## **INFORMATION – COMMUNICATION**

- Bulletin annuel : article à communiquer pour le 12 novembre
- Le panneau lumineux actuel ne peut plus être mis à jour.
- Une nouvelle convention doit être signée avec Bueil Publicité. Cette convention prévoit l'installation de 4 panneaux publicitaires en échange de la fourniture d'un nouveau panneau lumineux. La commission environnement se réunira afin de discuter de ces implantations.

## **MISSION LOCALE :**

- Les locaux ont été déplacés vers le centre-ville de Mantes-la-Jolie

## **ACTION SOCIALE :**

➤ Service civique ; Ayoub entame son dernier mois, il finira le 10 décembre (contrat de 6 mois)  
Nous avons d'ores et déjà demandé une nouvelle enveloppe budgétaire.  
Jeux tous les vendredis à 14 h / prochain cinéma le mercredi 26 novembre.

- Fraternibus : réponse à mon mail du 28 mai le 9 octobre  
Ils n'ont pas de propositions autres que celles déjà mises en place par nous, donc il n'est pas utile de mobiliser le fraternibus à Bréval.
- Bus santé : le jeudi tous les 15 jours soient les 13 et 27 novembre
- France Services : idem
- Bus Insertion : mardi tous les mois soit le 18 novembre
- PMI : 12/11 ½ journée et 26/11 journée
- Assistante sociale : le mardi journée et vendredi matin
- Assistance aux démarches informatisées : le mercredi à la mairie de 9h à 12h
- CCAS : le gouter des anciens se déroulera le mardi 25 novembre à 14h. Les colis pour les bénéficiaires qui ne se rendront pas au gouter seront distribués dans la semaine.

## INTERCOMMUNALITÉ

**CCPIF :**

- Réunion le mardi 25/11 : à l'ordre du jour notamment, la reprise du SIVSCP par la CCPIF.

**MARPA :**

- RAS

**CENTRE DE LOISIRS DE NEAUPHLETTE**

- L'appel d'offre a été remporté par l'IFAC qui sera en charge du centre de loisirs à compter du mois de janvier

**SIVU BREVAL NEAUPHLETTE**

- Réunion ce mercredi 05/11 : des travaux doivent être entrepris pour renforcer le pont coté Neauphlette

**SIVOS BREVAL NEAUPHLETTE :**

- Commission des menus : 4/11
- Conseil école maternelle : le 6/11
- Conseil d'école de l'élémentaire : le 10/11

**SIVSCP**

- Une réunion devrait être organisée en décembre

**SICOREN**

- Réunion le 13 octobre. Les attributions des subventions devraient intervenir dans les prochaines semaines. Le bureau a été modifié avec l'intégration de nouveaux délégués

**SEY**

- Réunion le 7 octobre.
- Taux de reversement de la redevance R2 pour 2025 :
  - 35% pour le réseau électrique
  - 14% pour le réseau d'éclairage public
- Compétence gaz : Adhésion des communes de La Queue-lez-Yvelines, Rochefort en Yvelines, Raiseux, Saint-Germain-de-la-Grange, Sartrouville
- Compétence mobilité propre : Adhésion des communes de Toussu-le-Noble, Vauréal, Aigremont, Jouy-le-Moutier, Condé-sur-Vesgre
- Convention entre le Département des Yvelines et le SEY pour la cession des bornes de recharges du dispositif « Mobilit'Y » : 6 communes
- Compétence RCF (Réseau de chaleur et de froid) : Louveciennes
- EDF : Présentation du CRAC 2024. Pour 2025 baisse moyenne de 15% (clients résidentiels) et de 15.6% (clients non résidentiels)
- ENEDIS : Présentation du crac 2024. Clients équipés d'un compteur Linky : 95,8%

## ASSOCIATIONS

- 8/11 : loto du FCPBL
- 15 et 16/11 Salon Arts et Artisanat : invitation au pot à 18h30 pour le conseil
- 22/11 : loto de Bréval Agri
- 22/11 : AG ALGD
- 22 et 23/11 : salon du vin
- 29/11 : marche du Téléthon
- 30/11 : marché de Noël de la paroisse
- 5 et 6/12 : Téléthon ouverture par la chorale à l'église à 19h
- Opération brioche : 2 636 € de vente pour 2025, soit un peu plus que 2024

## QUESTIONS DIVERSES

Heure de clôture du conseil municipal : 21h30

**Date de la prochaine réunion de conseil :** 5 décembre 2025

## FEUILLET DE CLOTURE

**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2025**

Convocation du 24 octobre 2025

**PRESIDENCE** : Thierry NAVELLO

**PRESENTS** : Julie FLAMAND, René LANNOU, Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, Annie ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Hélène CHAUFTON, Jean-Yves SEILLE, Jacky LECLERC, Christian FOUCAULT, Myriam DAVI, Mylène MOREAU, Julien MOREAU

**ABSENTS EXCUSES** : Sébastien MOLINIER (Procuration donnée à Hélène CHAUFTON), Christine TOURNAY (Procuration donnée à Annie ZACCHERINI)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Maryse MAUGUIN

### **LISTE DES ACTES :**

### **DECISIONS DU MAIRE**

- ❖ 2025-10-058 MAPA Mission de maîtrise d'œuvre réfection du clocher de l'église
- ❖ 2025-11-061 MAPA Contrat de vérification dispositifs incendies des bâtiments communaux

### **DELIBERATIONS**

- ❖ 2025-11-059 Modifications des tarifs communaux 2026
- ❖ 2025-11-060 Dénomination de voie, OAP secteur 3 rue Patton

Président de séance  
Thierry NAVELLO

Secrétaire de séance  
Maryse MAUGUIN

